Département Loire-Atlantique **Arrondissement**

Saint-Nazaire **Canton**Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers En exercice

De présents De votants

Objet:

Accord cadre relatif à la géo-détection des réseaux enterrés : Convention de groupement de commandes entre les villes de Trignac, de Donges, de Montoirde-Bretagne, de Saint-Joachim, de la Chapelle-des-Marais et de Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) Autorisation de signature

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

9 mars 2022

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 mars 2022

DEL_20220317_06

29

27

19 L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Véronique JULIOT Gilles BRIAND - Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Myriam LEROUX (arrivée à 19h10) - Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS Jean-Pierre LE CROM – Christelle POHON - Françoise HAFFRAY Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son mandat à Dominique MAHE-VINCE
- Emilie CORDIER a donné son mandat à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND a donné son mandat à Gilles BRIAND
- Myriam LEROUX a donné son mandat à Claude AUFORT (arrivée à 19h10)
- Sébastien WAIRY a donné son mandat à Véronique JULIOT
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son mandat à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son mandat à Didier NOUZILLEAU
- Colette GARRIGUES a donné son mandat à Michel CONANEC

Absentes: Patricia L'ECORSIER et Isabelle GUENEGO

Mme MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mes Chers Collègues,

Les différents marchés relatifs à la géo-détection des réseaux enterrés arrivant prochainement à échéance, il convient de les regrouper et de les renouveler. Les villes de Trignac, de Donges, de Montoir-de-Bretagne, de Saint-Joachim, de la Chapelle-des-Marais et de Saint-Nazaire, ainsi la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la géodétection des réseaux enterrés désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement;
- autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis favorable de la commission Travaux en date du 09 mars 2022,,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1**: autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la géo-détection des réseaux enterrés désignant la **Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement ;
- Article 2: autoriser le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

Mour extrait conforme de Maire

Waude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le : Publié ou affiché le :